



COMMISSION SPORTIVE

Réunion le	02.09.2026
A :	18h00
Fin :	20h30
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette, Mrs PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas

COUPE EDOUARD BARES

HOMOLOGATION Finale

- Vainqueur de la Coupe Edouard Barès : ECL St Christophe Cx 2

ENGAGEMENTS COUPE INDRE

Se sont engagés à ce jour 73 clubs :

US Aigurande, P. Ambrault, AS Ardentes, USAP, US Argy, E. Arpheuilles Clion Saulnay, US Azay le Ferron, FC Bas Berry, SS Bélâbre, US Le Blanc, E. Bouges-Céphon, FC Briantes Lacs, ACS Buzançais, BVN, AS Chabris, US La Châtre, SS Cluis, FC Coings Céré, Berrichonne 3, Etoile Cx, FC Fontchoir Cx, La Mifa 36, LTC, ECL St Christophe Cx, EGC Touvent Cx, FC Déols, FC Diors, SS Ecueillé, FC Eguzon, ES Etretchet, US Gatines, AS Ingrandes, SA Issoudun, SC Issoldunois, AS Jeu les Bois, FC Levroux, FC Luant, AS Maron, FC2MT, FCMO, US Montgivray, US Montierchaume, AS Neuvy Pailloux, AS Niherne, AAE Nohant Vic, FC Obterre, JS Palluau, AC Parnac V.A., US Le Poinçonnet, E. Pont Chrétien, ES Poulaines, JLVC Pouligny St Pierre, US Reuilly, EC Sassierges St G., ES Sazeray Vigoulant, AC St Aout, FC2S, FC SSRP, AS St Gaultier Thenay, AS St Lactencin, US St Maur, A St Valentin, US2R, SC Tendu, FC Tournon St M., FC Valp 36, SC Vatan, USB Vendoeuvres, La Vicq Nahon, US Villedieu, US Villegouin, AC Villers, ES Vineuil Brion.

COURRIERS

US Le Blanc : pris connaissance

AS Chabris : pris connaissance les demandes sont à faire sur Footclub

FC Fontchoir Cx : confirme engagement CI, CHL, CB

SS Bélâbre : vu, pris connaissance.

ECL ST Christophe : Réponse faite

FC Levroux : Réponse faite

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS

C. CHARRAUD

